



Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU PAPIER, SPÉCIALITÉ RELIEUR**

SESSION 2016

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) Les épreuves d'admissibilité .....	3
2) Les épreuves d'admission .....	3
B) Le jury .....	4
1) La composition du jury .....	4
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ces concours .....	5
A) Le calendrier des concours externe et interne .....	5
B) Les épreuves d'admissibilité (communes aux concours externe et interne) .....	5
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	6
3) L'épreuve orale de techniques du métier .....	6
C) Les épreuves d'admission des concours externe et interne .....	7
III. Les statistiques .....	7
A) Concours interne .....	7
B) Concours externe.....	8

# I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

## A) Le rappel des épreuves

### 1) Les épreuves d'admissibilité

L'arrêté du 26 février 2014 fixe les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(nes) d'art ainsi que la composition des jurys.

L'article 4 de cet arrêté définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« (...) Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

### 2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté mentionné ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Cette épreuve, d'une durée de 10 heures porte sur une partie du programme suivant :

- restauration de deux coiffes et des coins d'une reliure ancienne ou restauration d'un dos de reliure ancienne,
- corps d'ouvrage à nerf ou grecque,
- parure de maroquin,
- couverture demi-chagrin su nerf,
- restauration d'un plat,
- tranchefile tressée,
- couture d'un volume sur septain ou buffle,
- tranchefile simple ou à chapiteau,
- montage sur onglets,
- restauration de feuillets endommagés par les insectes ou par l'humidité,
- montage sous matériaux de consolidation.

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

#### Président de ce jury :

Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, inspecteur, Inspection des patrimoines,

#### Membres de ce jury :

- Monsieur Fabrice BELLLOT, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, Bibliothèque nationale de France ;
- Madame Véronique BELON-SLOUGUI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », département des estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France ;
- Monsieur Marc GACQUIÈRE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, chef du pôle restauration, département conservation, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Monsieur Stéphane GARION, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, département conservation, atelier restauration, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame Sylvie STRUYVE, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité relieur, responsable de l'atelier de restauration, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Université Paris 1.

### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ces concours

### A) Le calendrier des concours externe et interne

Inscriptions	Du 25 janvier au 26 février 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 31 mars 2016
Dates des épreuves orales	Du 4 avril au 19 mai 2016
Réunions d'admissibilité	Le 30 mai 2016
Dates de l'épreuve d'admission (concours interne)	Les 15 et 16 juin 2016
Dates de l'épreuve d'admission (concours externe)	Les 20 et 21 juin 2016
Réunion d'admission	Le 24 juin 2016

### B) Les épreuves d'admissibilité (communes aux concours externe et interne)

#### 1) L'épreuve écrite

#### **Préambule**

Lors de précédents concours, les candidats devaient présenter un rapport de conservation à partir de vrais livres, chaque candidat se voyant confier un livre différent. Compte tenu du nombre d'inscrits et dans un objectif d'égalité entre les candidats, il a été décidé par le jury de partir cette fois-ci d'un dossier constitué de photos, chaque candidat recevant un dossier au contenu identique.

L'épreuve consistait à rédiger un dossier de restauration à partir des éléments textuels et photographiques fournis dans le sujet de l'épreuve.

#### **Remarques sur le contenu des copies :**

- **Sur le plan de la forme**
- La mauvaise gestion du temps est un défaut de beaucoup de copies avec fréquemment des copies non terminées ou des paragraphes tronqués.
- Le plan n'apparaissait pas toujours clairement ou était parfois inexistant.
- Les copies comportaient souvent un nombre important de fautes d'orthographe et de grammaire. De plus, dans quelques cas, l'écriture a été difficile à lire voire illisible. L'ensemble de ces éléments a parfois rendu le propos peu compréhensif voire incompréhensif.
- **Sur le contenu**
- La partie introductive apparaît dans de nombreux cas comme la partie la plus aboutie au détriment du dossier de restauration lui-même et des éléments fondamentaux qui doivent y apparaître.

- Dans la majorité des cas, les candidats n'ont proposé qu'un seul projet de restauration et n'ont pas argumenté leur intervention. Le projet proposé était souvent celui qui était mis en œuvre par le candidat dans le cadre de son activité professionnelle. Il ne relevait pas d'une réflexion engagée par rapport à la problématique présentée.
- Le vocabulaire technique et professionnel n'a pas toujours été utilisé.
- Les produits et matériaux utilisés sont souvent cités à l'aide de leur seule dénomination commerciale et non de leur nature et composition.

### **Conseils aux futurs candidats**

Une attention particulière devra être apportée à :

- l'exhaustivité et la précision de la description et du projet,
- la qualité de l'argumentation,
- l'emploi d'un vocabulaire professionnel et technique adapté,
- la mise en avant des connaissances,
- la qualité de l'expression.

### 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

#### **Préambule**

Les oraux se sont déroulés sur vingt jours, chaque candidat convoqué le matin en histoire de l'art passait l'après-midi l'épreuve de techniques du métier. Quarante questions ont été élaborées pour chaque épreuve. Les candidats ont été convoqués trois par trois, et chaque trinôme a reçu, au moment de son passage (espace de 25 mn entre deux candidats) la même question à traiter, dont le jour de passage a été tiré au sort par le jury avant le commencement de l'épreuve. Un accompagnement de chaque candidat était mis en place afin qu'il ne puisse pas communiquer sur le sujet du jour avec les autres candidats convoqués à la même heure.

#### **Remarques communes aux deux épreuves d'oral**

Peu de candidats annoncèrent un plan, ce qui s'est souvent traduit par des exposés peu structurés. On aurait pu s'attendre à ce que les candidats ayant des lacunes de connaissances par rapport au sujet qu'ils avaient à traiter fassent appel à leur culture générale, or ce fut rarement le cas.

#### **Remarques sur l'oral d'histoire de l'art**

Cette épreuve favorisait les candidats ayant suivi un cursus universitaire en histoire ou histoire de l'art. Premier des deux oraux de la journée, les candidats l'abordaient souvent avec plus d'appréhension que l'épreuve de l'après-midi (techniques du métier).

### 3) L'épreuve orale de techniques du métier

Cet oral qui pouvait sembler poser le moins de difficultés aux candidats car les questions posées étaient en lien direct avec le métier s'est révélé complexe pour beaucoup d'entre eux. Certains candidats ne s'étaient manifestement pas préparés au concours et n'avaient pas consulté les annales des concours précédents.

### C) Les épreuves d'admission des concours externe et interne

La liste des opérations à effectuer était assez classique et ne différait que peu des épreuves pratiques des précédents concours.

Le jury s'est efforcé de choisir, dans la liste des épreuves possibles fournies par arrêté, des exercices proches ou identiques à ceux que peut rencontrer un technicien d'art relieur dans son activité professionnelle.

Un certain nombre de candidats n'ont pas réussi à effectuer la totalité des tâches qui leur étaient demandées, ce qui traduit soit un manque d'organisation de leur temps soit une maîtrise encore trop légère de certaines opérations.

Le jury a été particulièrement attentif à la qualité des réalisations et au soin apporté par les candidats.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 11 en interne et 6 en externe.

#### A) Concours interne

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	6	6	4	3	3	3
Femmes	27	27	24	15	15	8
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>11</b>

Seuil d'admissibilité : 10,04 sur 20.

Amplitude des notes : de 4,05 à 15,99 sur 20.

Seuil d'admission : 11,19 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,44 à 15,13 sur 20.

## B) Concours externe

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	9	9	5	1	1	0
Femmes	74	74	55	17	17	6
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>83</b>	<b>60</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>6</b>

Seuil d'admissibilité : 11,4 sur 20.

Amplitude des notes : de 1,60 à 16,82 sur 20.

Seuil d'admission : 13,75 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,2 à 16,11 sur 20.

Monsieur Xavier DE MASSARY  
Président du jury